

Appel à candidature 2026 pour un contrat post-doctoral

Ampiric
(Aix Marseille – Pôle d'Innovation, de Recherche, d'enseignement pour
l'éduCation)

Aix-Marseille Université

1. Contexte

Le pôle pilote Ampiric (Aix-Marseille – Pôle d'Innovation, de Recherche, d'enseignement pour l'éduCation), coordonné par Aix-Marseille Université, lance un appel à candidature pour financer un contrat post-doctoral d'un an renouvelable une fois.

Ampiric vise à améliorer l'apprentissage des savoirs fondamentaux des élèves tout au long de leur parcours scolaire, notamment ceux faisant face aux plus grandes difficultés, en oeuvrant à une meilleure compréhension des processus d'enseignement-apprentissage des savoirs fondamentaux en soutenant des recherches fondamentales et/ou finalisées par les besoins de l'éducation et de la formation. AMPIRIC se fonde sur le développement de travaux de recherche innovants, pour mieux informer l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants, et développer, expérimenter, diffuser de nouvelles approches pédagogiques. Le pôle s'appuie sur une meilleure structuration entre la recherche, la formation et le terrain, afin de faire émerger des cercles vertueux de production et de transfert de connaissances, et de favoriser le déploiement d'une dynamique de communautés de pratiques, ayant à cœur l'amélioration des apprentissages pour tous (cf. résumé du projet en annexe 1 et projet accessible à l'adresse www.ampiric.fr).

Ampiric fédère 22 laboratoires (voir annexe 2) dans le champ transverse Apprentissage et Éducation répartis en cinq pôles interdisciplinaires :

- *Les sciences numériques pour l'éducation*
- *Les sciences humaines et sociales*
- *L'éducation, la pédagogie, la didactique*
- *Les sciences cognitives*
- *Les sciences dures*

2. Profil recherché

Les projets de recherches présentés devront mettre en évidence leur pertinence en regard des orientations d'Ampiric. Il est attendu des propositions qu'elles contribuent de façon explicite et innovante au développement du démonstrateur que constitue Ampiric, au travers :

- des apprentissages des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compétences mathématiques, raisonner, respecter autrui),
- de l'enseignement de ces apprentissages dans le cadre scolaire (primaire et secondaire),
- de la formation initiale et/ou continue des enseignants en charge de l'acquisition ces apprentissages,

- de la formation de formateurs dans la perspective d'un développement de l'adossement à la recherche de la formation des enseignants,
- de l'analyse des espaces scolaires, des élèves et de leurs conditions d'apprentissage, des établissements scolaires, des conditions d'enseignement et de formation des enseignants, dans le périmètre géographique du projet (Académie d'Aix-Marseille), en lien avec l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

Les chercheurs post-doctorants retenus seront accueillis dans une des unités de recherche partenaire d'Ampiric (voir annexe 2).

Ils se consacreront prioritairement au projet de recherche personnel proposé dans le dossier de candidature. Ils seront étroitement associés aux activités du pôle pilote Ampiric. A cet effet, il pourra leur être confié, en accord avec l'unité de recherche d'accueil, une mission complémentaire dans le cadre des actions collectives d'Ampiric (contribution à la coordination et à la gestion d'un projet). Seuls les projets dans le périmètre thématique d'Ampiric seront éligibles. L'examen des candidatures portera sur la qualité du dossier scientifique ainsi que sur celle du projet post-doctoral et son insertion dans les axes de recherche d'Ampiric. Le caractère interdisciplinaire du sujet proposé retiendra particulièrement l'attention de la commission de sélection. La plus grande attention sera portée aux candidatures ayant fait une partie de leur cursus universitaire à l'international.

3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

1. Curriculum vitae et liste des publications (pdf)
2. Diplôme de doctorat (pdf ou jpeg)
3. Rapport de soutenance (pdf)
4. Projet de recherche : titre, unité de recherche d'accueil, présentation du projet en 10 000 signes maximum devant inclure un bref argumentaire sur la pertinence du projet pour Ampiric (pdf)
5. Lettre d'accueil du directeur de l'unité de recherche, partenaire d'Ampiric (pdf)
6. Lettre du superviseur dans l'unité de recherche
7. Lettre de recommandation d'une personnalité scientifique extérieure (pdf)

Date limite des candidatures : **le 4 mai 2026 à minuit**

Les dossiers de candidature sont à envoyer à mathilde.favier@univ-amu.fr; johannes.ziegler@univ-amu.fr; amandine.soragna@univ-amu.fr et nicolas.mascret@univ-amu.fr et devront être nommés de la sorte :

1. NOM_CV
2. NOM_Doctorat
3. NOM_Soutenance
4. NOM_Projet
5. NOM_LettreDir
6. NOM_LettreSup
7. NOM_Recommandation

Auditions des candidats présélectionnés : **1er juin 2026**

Durée du contrat : 1 an à compter du 1^{er} octobre 2026 renouvelable une fois

Rémunération : **2 051,61 €** net la première année

Pour tout renseignement complémentaire : amandine.soragna@univ-amu.fr

Annexe 1 : Ampiric – Résumé exécutif

AMPIRIC (Aix-Marseille – Pôle d'Innovation, de Recherche, d'Enseignement pour l'Éducation) est un pôle pilote visant à améliorer durablement l'apprentissage des savoirs fondamentaux des élèves tout au long de leur parcours scolaire, notamment de ceux qui sont en difficulté. AMPIRIC se fonde sur le développement de travaux de recherche innovants, pour mieux informer l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants, et développer, expérimenter, diffuser de nouvelles approches pédagogiques.

Le pôle s'appuie sur un périmètre scientifique interdisciplinaire composé 22 laboratoires, et développe des recherches collaboratives, en co-construction avec les équipes pédagogiques pour répondre aux préoccupations de terrain ; des recherches partenariales avec des entreprises privées, pour favoriser l'émergence d'outils pédagogiques innovants, qu'ils soient ou non issus de technologies numériques ; des recherches fondamentales, pour le développement de nouvelles connaissances scientifiques et pour accompagner la transformation des pratiques enseignantes. L'écosystème Ampiric se fonde ainsi sur une meilleure articulation entre la recherche, la formation et le terrain, afin de faire émerger des cercles vertueux de production et de transfert de connaissances, et de favoriser le déploiement d'une dynamique de communautés de pratiques, ayant à cœur l'amélioration des apprentissages pour tous.

5 objectifs stratégiques :

- Transformer la formation et l'accompagnement des enseignants pour faire évoluer leurs pratiques face aux défis liés aux apprentissages fondamentaux ;
- Favoriser les coopérations recherche-terrain en soutenant les recherches-actions et en faisant vivre des communautés de pratiques ;
- Améliorer la compréhension des processus d'enseignement-apprentissage des savoirs fondamentaux en soutenant des recherches fondamentales, finalisées par les besoins de l'éducation et de la formation ;
- Coproduire des outils et des applications au service des apprentissages fondamentaux au sein d'un CréativLab ;
- Diffuser et valoriser les ressources pédagogiques sur les apprentissages fondamentaux.

Un dispositif d'évaluation et de mesure d'impact repose sur un double suivi longitudinal : d'une part, un suivi des performances d'apprentissage des élèves et d'autre part, un suivi de la professionnalité enseignante de l'entrée en 1^{ère} année de licence jusqu'à la formation continue des professionnels en exercice.

Dans un premier temps, le projet est expérimenté dans des réseaux académiques identifiés comme prioritaires de l'académie d'Aix-Marseille. Dans un second temps, il s'élargira aux autres réseaux académiques, à la région académique PACA et à l'Inspé de l'académie de Nice.

Coordonné par Aix-Marseille Université, AMPIRIC est mené en partenariat avec l'Académie d'Aix-Marseille, Avignon Université (AU) et l'Université Côte d'Azur (UNS), le CNRS, l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), le Réseau Canopé, et la Région Sud.

Le projet est lauréat de l'appel à projet « Pôle Pilote de formation et de recherche en éducation » du volet Territoires d'Innovation Pédagogique du PIA3. Il est financé par la Caisse des dépôts et des Consignations pour une durée de 10 ans (2020-2030).

Annexe 2 : Unités de recherche partenaires d'Ampiric :

[UMR 7064](#) – **Centre Méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire** – MESOPOLHIS/AMU-CNRS-Science-Po – Directeur : Nicolas Badalassi, Directrices adjointes : Magali Nonjon et Arianne Richard-Bossez

[UMR 7310](#) – **Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman** (IREMAM/AMU-CNRS) – Directeur : Vincent Geisser, Directeur-adjoint : Christine Mussard

[UMR 7303](#) – **Temps, espaces, langages. Europe méridionale, Méditerranée** (TELEMME/AMU-CNRS) – Directrice : Isabelle Renaudet, directeur adjoint : Alexandre Grondeau

[UMR 7317](#) – **Laboratoire d'économie et de sociologie du travail** (LEST/AMU-CNRS) – Directeur : Christophe Baret

[UR 4671](#) – **Apprentissage, Didactique, Évaluation, Formation** (ADEF/AMU) – Directrice : Christine Poplimont

[UMR 7309](#) – **Laboratoire Parole et Langage** (LPL/AMU-CNRS) – Directrice : Christine Meunier, Directrice-adjointe : Sophie Herment

[UMR 7020](#) – **Laboratoire d'Informatique et Systèmes** (LIS/AMU-CNRS) – Directeur : Sylvain Sené, Directeurs-adjoints : Patrice Bellot et Frédéric Bouchara

[UR 3273](#) – **Psychologie de la Connaissance, du Langage et de l'Émotion** (PSYCLE/AMU) – Directeur : Brice Isableu, Directeur-adjoint : Bruno Dauvier

[UMR 7345](#) – **Laboratoire de Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires** (PIIM/AMU-CNRS) – Directeur : Yannick Marandet, Directeur-adjoint : Thierry Chiavassa

[UMR 7287](#) – **Institut des Sciences du Mouvement** (ISM/AMU-CNRS) – Directrice : Martine Pithioux, Directeurs-adjoints : Nicolas Mascaret, Guillaume Rao et Stéphane Viollet

[UMR 7077](#) – **Centre de Recherche en Psychologie et Neuroscience** (CRPN/AMU-CNRS) – Directeur : Boris Burle

[UR 854](#) – **Centre Aixois d'Etudes Romanes** (CAER/AMU) – Directeur : Claudio Milanesi

[UMR 7304](#) – **Centre Gilles Gaston Granger** (CGGG/AMU-CNRS) – Directeur : Monsieur Pascal Taranto, Directeur-adjoint : Yves Meinard

[UMR 7373](#) – **Institut de Mathématique de Marseille** (I2M/AMU-CNRS) – Directeur : Olivier DUDAS, Directeurs-adjoints : Elisabeth Rémy et Rémi Rhodes

[UMR 8562](#) – **Centre Norbert Elias** (CNE/ AMU-CNRS-Avignon) Directrice : Dorothee Dussy, Directrice-adjointe : Dorothee Dussy

[EA 4128](#) – **Laboratoire d'informatique d'Avignon** (LIA/Université d'Avignon) – Directeur : Fabrice Lefèvre

[UMR 8245](#) – **Unité de Recherche Migrations et Société** (URMIS/ Université Paris Diderot – Université de Nice Côte d'Azur – IRD - CNRS) – Directrice : Florence Boyer, Directrice-adjointe : Marie Lesclingand

[UPR CA02](#) – **Laboratoire d'innovation et numérique pour l'éducation** (LINE/URE Université Nice Côte d'Azur) – Directeur : Serge Quillio

[LAPCOS](#) – **Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cliniques, Cognitives et Sociales** (LAPCOS, Université Côte d'Azur, UPR 7278) – Direction : Edith Galy et Thierry Long

[UPR 3159](#) – **Laboratoire Interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés** (LIRCES, Université Côte d'Azur) – Directrice : Marie-Joseph Bertini

[UMR 1106](#) – **Institut de Neurosciences des Systèmes** (INS/AMU-CNRS) – Directeur : Viktor Jirsa

[UMR 7283](#) – **Laboratoire de Chimie Bactérienne** (LCB/AMU-CNRS) – Directeur : Tâm Mignot

Annexe 3 : Critères d'éligibilité et de sélection des candidats

Les objectifs généraux des financements post-doctoraux AMPIRIC sont (i) soutenir des recherches en lien avec l'apprentissage des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, raisonner, respecter autrui) ou des recherches plus transversales et systémiques sur des conditions d'apprentissage et des facteurs ayant un impact sur leur amélioration (ii) promouvoir les collaborations entre les équipes du pôle et (iii) soutenir des recherches de haut niveau international.

1. Critères d'éligibilité des directeurs/superviseurs

1. Être rattaché à un laboratoire du périmètre d'AMPIRIC (voir Annexe 2 de l'appel à candidature)
2. Un membre d'AMPIRIC peut être le directeur/superviseur d'une seule candidature.
3. Un membre d'AMPIRIC qui est le superviseur au concours postdoc ne peut pas être le directeur d'un projet doc **la même année** (et vice versa).

2. Critères d'éligibilité des candidats

1. Le projet doit porter sur une thématique en lien avec les objectifs scientifiques de l'équipe pilote CORPS
2. Le dossier doit être complet (voir texte de l'appel à candidatures)
3. Le candidat doit avoir soutenu sa thèse avant la date de l'audition. Il n'est pas possible de postuler pour un contrat post-doc avec son propre directeur ou directrice de thèse immédiatement à la fin de la thèse.

3. Sélection des candidats pour l'audition

- Après la vérification de l'éligibilité des candidats, le bureau sélectionne pour chaque dossier 2 experts prioritairement au sein du CSI
- L'évaluation des dossiers par ces experts est basée sur les critères de sélection (voir point 4 ci-dessous).
- Les expertises sont transmises au CSI qui décide de la liste de candidat(e)s à auditionner.
- AMPIRIC est attentif à la parité des dossiers sélectionnés.

4. Critères de sélection

- Qualité du candidat (10 points)
 - Cours universitaire/ dossier de publications 50 %
 - Adéquation profil-projet 25 %
 - Intérêt du CV 25 %
- Qualité, originalité et faisabilité du projet en cohérence avec les attendus spécifiques de l'équipe pilote (10 points) et avec la politique scientifique d'AMPIRIC (10 points)

5. Critères conflit d'intérêt pour les membres du jury

- 5.1 Être superviseur d'un candidat (% de participation égal ou supérieur à 50%).
- 5.2 Si un membre du jury appartient au même laboratoire ou à la même équipe que le superviseur, il lui est possible de siéger au jury mais sans participer aux votes éventuels sur ce dossier.

6. Audition

L'audition se déroule sous forme d'un entretien individuel (10 minutes de présentation et 15 minutes de questions). Les membres du jury délibèrent ensuite pendant 5 minutes. Une délibération générale a lieu après l'audition de l'ensemble des candidat.e.s pour arriver à la sélection finale.